

**DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - COMMUNE DE COHENNOZ**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 30 octobre 2023**

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-trois, le trente octobre à 20 heures, le Conseil Municipal légalement  
En exercice : 11 convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur  
Présents : 8 Christian EXCOFFON, Maire.  
Excusés : 1  
Absents : 2 Présents : : Christian EXCOFFON, Jean-Luc REBORD, Denis BOURGEOIS ROMAIN,  
Votants : 9 Thierry TEYPAZ, Marie-José LIGOUZAT, Dominique TEYPAZ, Laetitia SOCQUET-  
JUGLARD, Gérard VIALIS.

Date de la convocation :  
23/10/2023 Excusés : Jean-Loup MARTIN pouvoir donné à Thierry TEYPAZ  
Absent : Jacky MARIN-LAMELLET, Jérémie MONGELLAZ  
A été élu secrétaire de séance : Marie-José LIGOUZAT

**Délibération n° 2023-D61 – Restauration de la Chapelle du Cernix – Demande de subvention**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, dans le cadre de la mise en valeur de son patrimoine communal, le projet de restauration de la chapelle du Cernix. Il rappelle la nécessité d'entreprendre des travaux de réfection de la toiture, de mise en place de chenaux et descente d'eau, de ravalement des façades.

Le montant des travaux est estimé à 68 000 € HT.

Il propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Savoie, de la Région et de l'Etat et tout autre organisme.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ( 9 voix pour ) :**

- **Approuve** le projet présenté concernant la restauration de la chapelle du Cernix, pour un montant H.T de 68 000 €.
- **Sollicite** auprès du Conseil Départemental de la Savoie et tout autre organisme susceptible d'apporter son soutien financier, une subvention la plus élevée possible pour cette restauration.
- **Sollicite** le Département de la Savoie et tout autre organisme une dérogation pour engager les travaux avant la notification d'une éventuelle subvention.

*Ainsi délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.*

*Pour extrait certifiée conforme et exécutoire.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300888-20231030-2023-D61-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/10/2023

Publication : 31/10/2023

Le Maire,  
Christian EXCOFFON

